

GOVERNO MONDE FUNDAMENTAL (GWF)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **GOVERNO MONDE FUNDAMENTAL** est un groupe de placements géré passivement et investi dans des emprunts d'Etat étrangers. La construction du portefeuille repose sur des critères fondamentaux.
- L'objectif de placement est de reproduire avec la méthode « stratified sampling » une performance la plus proche de celle de l'indice de référence.
- L'indice synthétique repose sur l'univers du J.P. Morgan World Government Bond Index. Les univers des indices Citigroup et Barclays peuvent également entrer en ligne de compte. La fréquence de rebalancement est semestrielle.
- La pondération des pays est déterminée par 6 critères fondamentaux (PIB ajusté de la PPA, dette publique/PIB, dette privée/PIB, balance courante/PIB, solde budgétaire/PIB et position nette des investissements internationaux (NIIP)).

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- **GOVERNO MONDE FUNDAMENTAL** est investi dans des emprunts d'Etat étrangers, d'Etats fédérés ou d'émetteurs avec une garantie étatique.
- L'univers d'investissement comprend les pays OCDE ainsi que les pays émergents disposant d'un rating « investment grade » (minimum BBB-).
- Les investissements sont opérés dans des marchés liquides et efficaces du point de vue des coûts.
- Le positionnement de chaque pays est construit selon l'approche « stratified sampling » avec pour objectif d'obtenir une duration proche de celle de l'indice.
- La marge d'erreur ex ante maximale est de 0.5%.
- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements à court terme sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses ou en monnaies étrangères auprès de banques de premier ordre en Suisse.
- Le groupe de placements est en principe intégralement investi.

- Des instruments financiers dérivés standardisés ou non standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique d'investissement. Ces transactions peuvent être conclues en bourse, sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans de genre de transactions (OTC).
- Les ventes à découvert et/ou les transactions avec un effet de levier ne sont pas autorisées.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 30.04.2014